

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, a annoncé aujourd'hui que le Gouvernement du Canada a remis à la Commission mixte internationale une réponse canadienne conjointe aux recommandations aux gouvernements contenues dans le Troisième rapport annuel de la Commission sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs.

Depuis que le Premier ministre du Canada et le Président des Etats-Unis ont signé l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs le 15 avril 1972, le Canada et les Etats-Unis élaborent et mettent en oeuvre programmes et autres mesures en vue de rencontrer les objectifs spécifiques de qualité de l'eau énoncés dans l'Accord. La Commission mixte internationale, chargée de faire rapport sur les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs, a noté dans son Troisième rapport annuel sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs, un effort bilatéral accru et fort accéléré en 1974 visant l'assainissement et le rehaussement de la qualité de l'eau dans le système des Grands lacs. Tout en concluant que dans la région supérieure des Grands lacs l'eau en plein lac est en général de bonne qualité, et que le nettoyage du lac Erié fait du progrès, le rapport de la Commission attire l'attention des gouvernements sur le fait que, pour la première fois, les eaux profondes du lac Ontario montrent les indications préliminaires d'une insuffisance d'oxygène. Le rapport indique en outre des inquiétudes à l'égard de l'épuisement continu de l'oxygène dans les profondeurs du lac Erié, de la situation quant aux biphenyls polychlorés, et des nombreux endroits dont la qualité de l'eau est inférieure.

Le Gouvernement du Canada, en étroite collaboration avec le Gouvernement de l'Ontario, a terminé récemment une étude d'ensemble des questions de la qualité de l'eau dans les Grands lacs et, tel qu'indiqué ci-dessus, a maintenant remis à la C.m.i. une réponse canadienne conjointe aux recommandations contenues dans l'utile rapport de la Commission. La réponse canadienne expose la nature précise des programmes canadiens, tant fédéraux que provinciaux, ayant trait aux recommandations de la Commission. La réponse réaffirme que les gouvernements du Canada et